

REPUBLICQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DE LA CORREZE

## DÉLIBÉRATION N° 035 2024

## Commune de SAINT PARDOUX L'ORTIGIER

## Séance du 25 octobre 2024

Date de convocation : le 19 octobre 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-cinq octobre à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel des séances, sous la présidence de Monsieur Christian MARCOU, le 1<sup>er</sup> adjoint.

**Présents** : MMES VIDAL DA GAMA Marina, DEVEAUD Sandrine et MM. SIMON Philippe, POUGET Jean-Marc, BERGEAL Jean-Pierre, PERRIER Antoine

**Absents** : Néant

**Excusé** : M.COUDERT Loïc,

**Procuration** : Aucune

Pour : 6 Contre : 0 Abstention : 1

**A été nommée secrétaire de séance** : MME VIDAL DA GAMA Marina

**OBJET** : CONVENTION ENTRE LE SMO CORRÈZE CENTRE SUPERVISION ET CONTRIBUTION DE FONCTIONNEMENT POUR 2024

Monsieur le 1<sup>er</sup> adjoint rappelle que, la commune a approuvé les statuts de création du Syndicat Mixte Ouvert Corrèze Centre Supervision ainsi que son adhésion lors de la séance du conseil municipal du 29 septembre 2023, délibération n° 041 2023. En conséquence, il propose, aux membres du conseil municipal, d'entériner ce partenariat en signant la convention établie et en approuvant le règlement de la contribution financière de fonctionnement pour 2024.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à 6 voix pour et 1 abstention :**

- **Autorise** Monsieur le 1<sup>er</sup> adjoint à signer la convention avec le SMO Corrèze Centre Supervision et à régler la contribution financière de fonctionnement due pour 2024.

Saint- Pardoux-L'Ortigier, le 25 octobre 2024

Le 1<sup>er</sup> Adjoint, Christian MARCOU



Si vous désirez contester la présente délibération, vous devez saisir le Tribunal administratif de Limoges dans le délai de deux mois à compter de sa publication, au moyen de l'application Télérecours citoyens, accessible sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) ou par courrier à l'adresse suivante : 2 cours Bugeaud - 87000 LIMOGES.

Acte transmis au contrôle de légalité et publié sur le site internet le : 27 juillet 2024